

- ☒ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- ☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Recommandation** 6000028854 CI-19 - Planéité

D'AUTORISER une modification au contrat 6000028854 CI-19 pour l'excavation de la future station Anjou, adjugé au consortium Mobilité Bleu Horizon S.E.N.C. «MBH», concernant les modalités de paiement et certaines autres conditions liées à l'option 5.1.2 Planéité - exigence supérieure selon les paramètres indiqués en annexe confidentielle, le tout sans coût ni crédit pour la STM;

D'AUTORISER l'exercice de l'option prévue de l'item 5.1.2 du bordereau des prix prévue pour un montant de 494 909,98 \$ , plus les taxes applicables de 74 112,77 \$ pour un montant maximum de 569 022,75 \$ toutes taxes incluses.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :** 569.022,75 \$ Toutes taxes incluses

DPE-Projet ligne bleue

*Maha Clour*

Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Maha Clour

Nom :

**Secrétaire de l'assemblée :**

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)**

- ☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
- ☒ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
- ☐ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle :

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM - Enrichir l'expérience de la clientèle avant, pendant et a

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Améliorer la livraison du service

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Le projet du prolongement de la ligne bleue (le "Projet") s'étendra sur une longueur de tunnel de 6,2 km et comprendra l'ajout de cinq (5) stations à l'Est de la station Saint-Michel.

En vue des travaux de construction des infrastructures du projet de prolongement de la ligne bleue, des travaux d'excavation de la station Anjou sont nécessaires.

La présente recommandation vise l'autorisation d'une modification d'exigence de fond du contrat pour la modification de la modalité de paiement associée à l'option de planéité - exigence supérieure.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

**Autorisation de contrat**

Présidence (cochez si requis) ☐

Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale : *Marie-Claude Léonard*  
Signé avec ConsignO Cloud (18/09/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

**Objet :** 6000028854 CI-19 - Planéité  
Titre de l'appel d'offres : CI19 - Excavation de la future station Anjou

**Processus d'attribution de contrat et informations sur les soumissions** ☐ S/O

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation écrite ☐ Levée d'options  
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Procédure ouverte ☒ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :  Nombre de soumissions présentées :

**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☒

**Démarche, solution proposée et conclusion** Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☒

Suite à un appel d'offres public, un contrat pour le CI-19 Excavation de la future station Anjou a été adjudgé à MBH par la directrice générale de la STM en date du 18 décembre 2024, (autorisation DG-24-294).

En cours d'exécution du contrat, et suite à la réalisation d'essais sur d'autres sites du PLB par le même adjudicataire, il est proposé de modifier les conditions de paiement associées à l'option de planéité (art 5.1.2 du bordereau de prix) qui prévoit actuellement un paiement forfaitaire selon l'avancement des travaux. La modification proposée est plus amplement détaillée dans la note complémentaire confidentielle jointe à la présente.

Le présent changement modifie des conditions associées à la modalité de paiement, ainsi il est considéré comme un changement aux exigences de fond du contrat. Afin de respecter la clause 9.3 iii) du R-175 tout changement affectant une exigence de fonds du contrat doit être autorisé par l'instance détenant le pouvoir d'autoriser la dépense totale du contrat.

☒ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

**Accessibilité universelle** (Sélectionnez le(s) chantier(s) de développement d'AU 2030 correspondant) ☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité universelle ☒ S/O

**Développement durable** ☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☐ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.

Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition? Décrivez ces mesures.

DD-2-Concevoir des infrastructures durables et s'adapter aux changements

Conformément au Plan de développement durable 2030, le projet de Prolongement de la ligne bleue vise une reconnaissance en développement durable Envision. Des exigences en développement durable ont été intégrées dans le contrat initial (CI19). Toutefois, la modification de la modalité de paiement n'a pas d'impact sur les exigences DD du contrat.

**Préparé par :** Approvisionnement projet et construction

Nom : Khadija Boudioun

**Service :** Approvisionnement stratégique

Nom : Jean-Philippe Lavoie

*Jean-Philippe Lavoie*

Signé avec ConsignO Cloud (14/09/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

François-Olivier Godin

*François-Olivier Godin*

Signé avec ConsignO Cloud (11/09/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☒ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SOMMAIRE EXÉCUTIF**

**Objet :** 6000028854 CI-19 - Planéité  
Titre de l'appel d'offres : CI19 - Excavation de la future station Anjou

**Informations financières<sup>1</sup>** ☐ S/O

**SEULEMENT** pour les projets associés au PI

N<sup>o</sup> de demande d'achat : 11405674

| Imputations comptables                                   | Imputation 1           | Imputation 2 | Imputation 3 <sup>2</sup> |
|----------------------------------------------------------|------------------------|--------------|---------------------------|
| Centre                                                   |                        |              |                           |
| Compte                                                   | 551140                 |              |                           |
| Ordre interne / OTP                                      | GPM.150114.PT.W0.CI.19 |              |                           |
| Réseau activité                                          |                        |              |                           |
| Règlement d'emprunt                                      | R-177-5                |              |                           |
| Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat | 569023                 |              |                           |

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 569023 \$

**Ventilation des coûts<sup>3</sup>** ☐ S/O

Période estimée du contrat : de 03 JJ 01 MM 2025 AAAA à 12 JJ 02 MM 2027 AAAA

| -                                             | 2026      | 2027 | 2028 et suivantes <sup>5</sup> | Total     |
|-----------------------------------------------|-----------|------|--------------------------------|-----------|
| (A) Base <sup>4</sup>                         | 494910 \$ | 0 \$ | 0 \$                           | 494910 \$ |
| (B) TPS                                       | 24746 \$  | 0 \$ | 0 \$                           | 24746 \$  |
| (C) TVQ                                       | 49367 \$  | 0 \$ | 0 \$                           | 49367 \$  |
| (D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C) | 569023 \$ | 0 \$ | 0 \$                           | 569023 \$ |
| (E) Ristourne TPS et TVQ                      | 49429 \$  | 0 \$ | 0 \$                           | 49429 \$  |
| (F) Montant net (D – E)                       | 519594 \$ | 0 \$ | 0 \$                           | 519594 \$ |

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification** ☒ S/O

#### Subvention

À la suite d'une évaluation du dossier par le MTMD, une subvention de 100 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme PAGITC a été allouée pour ce projet. La direction Finances et performance financière confirme que cette subvention a été autorisée le 27/07/2026.

#### Financement

La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-177-5 (Projet du prolongement de la ligne bleue) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

#### **Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

*Julie Deschênes*

Signé avec ConsignO Cloud (18/09/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

**Objet :** 6000028854 CI-19 - Planéité  
Titre de l'appel d'offres : CI19 - Excavation de la future station Anjou

**Suite de la rubrique**

☐ Recommandation

☐ Exposé du besoin / PSO-2030

☐ Subvention

☒ Démarche et conclusion

☐ Développement durable / Accessibilité universelle

La modification ne change pas la nature du contrat et est accessoire au contrat.

La modification visée est conforme à l'article 9 - Modification aux contrats du Règlement R-175: Règlement sur la gestion contractuelle.

**Suite de la rubrique**

☐ Recommandation

☐ Exposé du besoin / PSO-2030

☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion

☐ Développement durable / Accessibilité universelle